

## Idées sur le DH

Réseaux RDH avril 2008 Numéro 19



### **Responsabilité sociale des entreprises, partenariats secteur public - secteur privé et Développement humain**

Peter Utting, Directeur Adjoint,  
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)

Les entreprises transnationales (TNC) donnent l'impression de vouloir définir une nouvelle voie en tant que « partenaires » du développement. Deux approches ont été au cœur de cette redéfinition : la responsabilité sociale des entreprises (RSE), avec son accent sur les initiatives volontaires visant à améliorer les résultats d'une entreprise au niveau social, environnemental et des droits de la personne, et les partenariats secteur public - secteur privé (PPP), où les entreprises et les organisations d'intérêt public mettent en commun leurs compétences et leurs ressources pour travailler à la réalisation d'un objectif défini en commun, et partagent les responsabilités, les risques, les coûts et les bénéfices.

Quels résultats on donné ces approches dans la pratique ? Le concept de développement humain avec son accent sur l'expansion des capacités humaines et l'augmentation des choix des individus, ainsi que ses éléments clés de bien-être, de droits et de participation, offre un cadre utile pour évaluer leur contribution.

#### ***Est-ce que la RSE contribue au bien-être ?***

Le discours et la pratique de la majorité de la RSE et des PPP se préoccupent directement des questions de bien-être. Une attention toute particulière a mis l'accent sur les améliorations des conditions de travail des ouvriers des sociétés affiliées et des gros fournisseurs des TNC, sur l'offre de services de santé et d'eau potable, sur l'aide aux communautés dans les régions où les sociétés travaillent, et sur le soutien aux projets et programmes d'aide et de développement. L'attention considérable portée à l'éco efficacité et à la réduction des déchets et de la pollution suggère que l'accent sur le bien-être va aussi en direction des générations futures.

Les sociétés se lançant de manière proactive dans la RSE sont, cependant, une infime minorité de la multitude d'entreprises, et la mise en œuvre est souvent menacée par le « parasitage » et « l'habillage » des diverses activités. Même si l'agenda de la RSE s'est élargi pour inclure plus de questions liées au bien-être, les pratiques de RSE tendent à mettre l'accent sur des aspects très spécifiques : par exemple, l'hygiène et la sécurité du travail plutôt que les longues heures et les salaires décents ; ou les conditions de la main-d'œuvre permanente plutôt que de celle à temps partiel ou occasionnelle. Les préoccupations de la main-d'œuvre féminine ne sont pas une priorité, en particulier en ce qui concerne les questions d'égalité des sexes liées aux responsabilités domestiques des femmes. Par ailleurs, certaines pratiques d'entreprise semblent souvent contradictoires du point de vue de la RSE et du bien-

être, par exemple, dans le cas du lobbying ou des actions juridiques pour empêcher la fabrication de médicaments génériques à bas prix ou la soi-disant « course au moindre coût ».

### ***Est-ce que la RSE traite les questions des « droits de la personne » dans le cadre du Développement humain ?***

Une attention considérable accordée à la question du travail des enfants a donné de bons résultats dans ce domaine, et les instruments de RSE tels que les codes de conduite ont servi à sensibiliser les acteurs au sujet de certains droits du travail inscrits dans le droit international. On a vu peu de progrès, cependant, quant à la réalisation des droits du travail essentiels comme les négociations collectives et la liberté d'association, ou les diverses formes de discrimination (genre, appartenance ethnique, etc.). Récemment on a prêté plus d'attention à la catégorie plus large des « droits de la personne » et divers outils, codes et principes sont en cours d'élaboration afin de faciliter l'engagement des entreprises en faveur de l'agenda des droits de la personne. Néanmoins, seulement 150 entreprises environ ont adopté une déclaration de politique en faveur des droits de la personne et très peu d'entreprises réalisent des évaluations d'impact des droits de la personne.

### ***Quels sont les résultats de la RSE et des PPP quant à la participation?***

D'un côté, la RSE a principalement à voir avec la participation dans le sens où elle vise à mesurer les préoccupations sociétales par des moyens tels que le dialogue entre les différents acteurs et les échanges avec les ONG. Et de nombreuses initiatives multipartenaires sont nées pour encourager la « gouvernance en collaboration ».

La notion de participation contenue dans le concept de développement humain, cependant, est plus politique que technique. Elle va au-delà de la consultation et de l'attribution d'un siège à la table des négociations aux défavorisés ou aux ONG qui disent les représenter. Elle concerne également l'autonomisation, dans le sens de l'amélioration de la capacité des défavorisés à faire pression sur les puissants et à contrôler les ressources et les institutions qui affectent leurs vies. Même si la RSE est devenue un outil de mobilisation utile pour les organisations de la société civile et un terrain pour la contestation, il y a encore peu de preuves de succès en termes de reconfiguration des relations de pouvoir. En effet, on s'inquiète du fait que la RSE a permis aux intérêts commerciaux de légitimer leur position dominante et leur vision du monde, de gagner une influence encore plus grande dans les affaires publiques et de marginaliser les rôles de réglementation des syndicats comme des gouvernements. Par ailleurs, les relations de pouvoir au sein des processus multipartenaires et des PPP favorisent souvent les intérêts commerciaux, les voix du Sud étant particulièrement sous-représentées.

### ***La RSE et les PPP pour le développement humain ?***

La relation entre la RSE et le développement humain apparaît donc comme faussée en faveur d'aspects très spécifiques du bien-être, des droits de la personne et de la participation. Il existe le risque de voir la RSE et les PPP non seulement négliger la dimension très importante de développement humain mais également détourner l'attention des politiques publiques, des approches de réglementation et des formes d'action collective qui sont essentielles à sa promotion.

### ***Documents de référence :***

1. Frynas, Jędrzej George, and Peter Newell (eds.). 2007. "Beyond Corporate Social Responsibility? Business, Poverty and Social Justice", *Third World Quarterly*, Volume 28, No. 4, Special Issue: <http://www.informaworld.com/smpp/title~content=g778892666~db=all>
2. Peter Utting, 2005. *Rethinking Business Regulation: From Self-Regulation to Social Control*, UNRISD, Geneva: [http://www.unrisd.org/unrisd/website/document.nsf/\(httpPublications\)/F02AC3DB0ED406E0C12570A10029BEC8?OpenDocument&language=fr](http://www.unrisd.org/unrisd/website/document.nsf/(httpPublications)/F02AC3DB0ED406E0C12570A10029BEC8?OpenDocument&language=fr)

3. Peter Utting, 2007. "CSR and Equality", *Third World Quarterly*, Volume 28, No. 4:  
<http://www.informaworld.com/smpp/content~content=a778892518~db=all~order=page>
4. Peter Utting and Ann Zammit, 2006. *Beyond Pragmatism, Appraising UN-Business Partnerships*, UNRISD:  
[http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpPublications\)/225508544695E8F3C12572300038ED22?OpenDocument&language=fr](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpPublications)/225508544695E8F3C12572300038ED22?OpenDocument&language=fr)
5. Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme: <http://www.business-humanrights.org/International/Francais>

**Remarque: Idées sur le DH (HD Insights) sont des contributions des membres du réseau et ne représentent pas nécessairement les opinions du PNUD.**